



# ENQUETE SUR LES MISSIONS DES CPD DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

REALISÉE PAR LE SNEP ET LE SNUIPP EN VUE DU SEMINAIRE NATIONAL D'AVRIL 2019

*Cette enquête relève d'un travail militant. Il est à noter qu'antérieurement, c'est le Ministère de l'Education Nationale qui menait ce type d'enquête, la dernière date de 2002-2003\*. Une autre, menée par Y.Touchard en 2006\*\*, alors qu'il était missionné sur l'EPS dans le primaire à la DGESCO, avait donné lieu à une synthèse sur la base de 46 réponses (24% des CPD). Cette enquête a recueilli 85 réponses de départements et 137 de CPD (85% des CPD). Nous l'estimons donc très représentative.*

**Coordination : Claire Pontais**

\*[\*Enquête DEPP « L'EPS dans le premier degré en 2002-2003 »\*](#)

\*\*[\*Synthèse de Y.Touchard en 2006\*](#)

## **LES CPD, NOMBRE ET STATUT**

L'enquête a été envoyée via la liste CPD du SNEP-FSU, 85 départements ont répondu (dont 2 DOM)<sup>1</sup>.

Ces 85 départements = 137 CPD. En consultant les sites des départements manquants, on peut estimer le nombre total de CPD à 160.

61 sont de statut profs EPS (PEPS), 76 sont profs des Ecoles (PE).

26 départements ont des CPD issus des deux corps, 35 n'ont que des PE, 24 n'ont que des PEPS (c'est le cas notamment dans les grosses académies : Lyon Aix)

Analyse : En 2003, il y avait 209 CPD, nous constatons donc une baisse de 25% en 15 ans. Cela s'est fait de manière « silencieuse », par des départs en retraite non remplacés. Notons qu'au cours de la dernière période, le rapport PEPS/PE s'est inversé. A l'origine la très grande majorité des CPD étaient des PEPS (rappelons qu'il existait une « option 3-10 ans » au CAPEPS.)

Postes à mi-temps :

Ce sont soit des « missions » à mi-temps (et non des postes), soit des postes à mi-temps (recruté explicitement sur une autre mission que CPD EPS 1er degré) : mission 2nd degré (4), prévention des risques (2), CPC (1), arts (1), formation continue autre EPS (1).

### **Les CPC**

987 CPC pour 1054 circonscriptions (il y a donc des circonscriptions sans CPC ou des CPC qui couvrent plusieurs circonscriptions).

Sur les 987 CPC, 648 sont titulaires du CAFIPEMF ou candidats soit 65% (96 candidats au CAFIPEMF, soit 17%).

Comparaison 2003-2006-2018 : pour comparer avec les enquêtes précédentes, il faut faire une estimation sur l'ensemble des départements. A raison de 10 circonscriptions en moyenne par département, le nombre total de circos est estimé à 1252, le nombre de CPC EPS à 1167. En 2003, ils étaient 1801 spécialisés en EPS, et estimés à 1020 en 2006 par Y.Touchard. (Ces enquêtes ne précisaient pas si les CPC EPS étaient titulaires du CAFIPEMF, sans doute parce que c'était obligatoire et donc le cas pour l'immense majorité).

<sup>1</sup> Départements manquants : 17,18,29,31,35,38,40,42,43,44,45,48,53,79, 92 et Martinique, Polynésie, Mayotte

## DES DOTATIONS EN POSTES DE CPD TRES INEGALES

Nous avons répertorié 2 départements sans CPD, mais il est possible qu'il y ait d'autres départements sans CPD parmi les enquêtes non renseignées.

Nb de CPD	Nombre de départements
4	2
3	8
2	24
1,5	2
1	35
0,5	4
0	3

## RAPPORT NOMBRE DE CPD / NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS TRES INEGALITAIRE

On pourrait penser que les dotations en postes sont liées au nombre d'élèves, au nombre de circonscription (donc de CPD), voire au territoire (rural/urbain). Ce n'est pas le cas.

Nb CPD	Nb de circo+	
4	26	35
3	13	35
2	6	26 (58)
1	3	21

Notons que le cas de Lille est spectaculaire : 2 CPD pour 58 circonscriptions, c'est le record absolu !... C'est heureusement une exception. Mais tout de même... les départements les moins bien dotés ont deux fois moins, voire presque 3 fois moins de CPD que les autres !

## CPC QUALIFIES EN EPS (TITULAIRES DU CAFIPEMF)

Là aussi d'énormes disparités (*sans réponse : 4*)

A peine la moitié des départements ont encore un nombre « correct » de CPC spécialisés (ou inscrits au CAFIPEMF). Plus de la moitié ne l'ont plus. [La circulaire de 2015](#) sur les missions des CPC qui n'impose plus un CPC EPS dans chaque circonscription a engendré de fait une diminution du nombre de spécialisés

% de CPC avec Cafipemf EPS (et candidats)	Nombre de départements
100	22
> 75	21
> 50	18
> 25	14
< 25	4
0	2

L'enquête ne demandait pas si la tendance était à une accélération de la dégradation ou pas. On peut le craindre. Deux départements annonce aucun CPC spécialisé ; on ne peut que subodorer une politique délibérée. Cependant 47 départements ont tout de même des candidats au CAFIPEMF, ce qui montre un certain attachement à la spécialité, ou un engagement fort des CPD sur cette question (qui se traduit dans leurs missions).

## CAFFA

10 CPD professeurs EPS ont actuellement le CAFFA. On peut faire l'hypothèse que ce sont des nouveaux recrutés. On a pu constater que des départements exigeaient le CAFFA pour les profs EPS, ce qui est une aberration - conjoncturelle du moins- vu qu'il y a encore très peu de diplômés.

## LES MISSIONS DES CPD

**Lettre de mission :** Les DSEN de 32 départements seulement donnent des lettres de missions à leurs CPD, alors que la formulation de la circulaire de 2015 laisse penser qu'elle est obligatoire.

L'enquête demandait pour chaque CPD d'évaluer le temps consacré à telle ou telle mission (tableau). Plusieurs CPD ont fait remarquer que ce découpage était très artificiel, d'autres que le travail hors-bureau était inquantifiable. C'est vrai que par exemple, des projets type : projet ski, projet Enfants Danseurs, projet kayak, peuvent aussi bien être répertoriés dans l'animation de l'équipe départementale, que dans la formation des enseignants ou les partenariats. Au final, 8 réponses dépassant largement 100%, n'ont pas pu être prises en compte. Malgré la difficulté, il en ressort tout de même quelques enseignements.

CPD EPS n°1	%										
	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Animation de l'équipe départementale (formation des CPC, conception de documents, de rencontres, liaison cycle 3)											
Formation des enseignant.es (animation péda, stage directeur...)											
Réglementation (gestion des intervenants extérieurs, classes découverte,...)											
Sport scolaire (actions et relations USEP, liaison UNSS...)											
Relations partenaires (CT, comités sportifs, fédérations sportives, etc.)											
Mission PEAC (danse /arts du cirque...)											
Mission Sécurité (PPMR, DUER...)											
Autres : Préciser...											

**Les missions les plus courantes** (le pourcentage le plus élevé est surligné)

**Animation de l'équipe départementale :** 0% à 70% -- > 0% (5 CPD) ; 10% (27 CPD) ; **20% (52 CPD)** ; 30% (28 CPD) ; 40% (3 CPD) ; 50% (2 CPD)

**Formation des enseignants :** de 0% à 50% → 0% (6 CPD) ; **10% (63 CPD)** ; **20% (41 CPD)** ; 30% (10 CPD) ; 40% (3 CPD)

**Règlementation :** de 0% à 70% → 0% (6 CPD) ; **10% (53 CPD)** ; **20% (59 CPD)** ; 30% (18 CPD) ; 40% (11 CPD) ; 50% (1 CPD) ; 60% (1 CPD) ; 70% (1 CPD)

**USEP :** de 0% à 40% → 0% (21 CPD) ; **10% (49 CPD)** ; 20% (17 CPD) ; 30% (2 CPD) ; 40% (1) ;

**Relations avec les partenaires :** de 0% à 30% → 0% (9 CPD) ; **10% (71 CPD)** ; **20% (33 CPD)** ; 30% (4 CPD)

**Mission Arts (EPS) :** de 0% à 30% → 0% (32 CPD) ; **10% (39 CPD)** ; 20% (10 CPD) ; 30% (4 CPD)

**Sécurité (routière, secourisme...) :** de 0% à 100% → **0% (76 CPD)** ; 10% (21 CPD) ; 20% (3 CPD) ; 30% (6 CPD) ; 40% (3 CPD) ; 50% (1 CPD) ; 70% (1 CPD) ; 80 % (1 CPD) ; 100% (1 CPD)

**Autres :** 0% à 100% → 0% (**22 CPD**) ; **10% (20 CPD)** ; 20% (10 CPD) ; 30% (8 CPD) ; 40% (6 CPD) ; 50% (3 CPD) ; 60% (2 CPD) ; 80% (1 CPD) ; 90% (1 CPD)

Si on prend les chiffres les plus élevés, on a un profil de CPD qui donne ceci :

Anim°Equipe départ.	FDE	Règlement° EPS/APSA	USEP	Partenaires	Arts	Sécurité (PPMS, DUER...)	Autres
<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>	<b>10%</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>	<b>0%</b>	<b>0,5%</b>

Ce profil est bien entendu théorique. Les quelques personnes qui déclarent consacrer 70% de leur emploi du temps à la sécurité (PPMR, DUER) n'ont pas le même profil.

**« Autres missions » (> 10% du temps) :**

**Les missions 2<sup>nd</sup> degré** (de 10% à 100%) (10 CPD) : formateur académique, organisation/gestion des examens, sécurité (secourisme/APPN), sportifs de haut-niveau (CNED), sections sportives scolaires, installations sportives, gestion transports scolaires.

**Sécurité (PPMS ,DUER...), sureté** : (il ne s'agit pas ici de la sécurité des élèves liée à la réglementation des APSA) : la sécurité routière (8), la coordination/formation PSC1 et secourisme (7), référent sureté (3) (dont sur pour police/gendarmerie)

**Santé** : pilotage service sanitaire (1), formation santé PES (1), parcours santé (1), hygiène santé et sécurité au travail (1)

**Politique de la ville** (1), PEDT (5), rythmes, plan mercredi (4) planning installations (2)

**Dossier sorties scolaires**, gestion des structures d'accueil (4) vérification FIJAV (5 dépts)

**Relations DRDCS** : formation BPJEPS, agréments fermes pédagogiques

**Référent service civique** : (1)

**Formation générale hors EPS** : référent harcèlement, climat scolaire (3), parcours citoyen (3), école maternelle (1), formation maths-français (2), chargé de mission FC et FI 1er degré (1), accompagnement innovation (1), éducation au développement durable (5), arts (3), groupe de travail avec les autres CPD (2)

**Missions EPS :**

- Projets impliquant de très nombreux élèves, et des partenaires
- Coordination académique, GTA ou GTD (Cercle d'étude, observatoire...) (5)
- Suivi PES (3) ; T1-T2 (1)
- Mission natation (2), dont formation MNS (1)
- Lien ESPE, CREPS, STAPS (2)
- CRPE : Présidence (3), jury
- Génération 2024 (4)

## COMMENTAIRES DES CPD SUR LEURS MISSIONS

Nos missions évoluent en fonction des commandes ministérielles

Nos missions sont placées sous l'autorité d'un IEN mission EPS (l'enquête ne posait pas la question. C'est un oubli, qui nous aurait renseigné sur l'intérêt que le DASEN porte ou non à l'EPS).

Baisse drastique ou suppression des formations EPS en 2018-19. Impossibilité de regrouper les Enseignants pour la moindre formation EPS.

Nos partenariats avec les comités et les ligues sportives augmentent, de même que nos relations avec le 2nd degré

## ANALYSE

Ces quelques remarques sont sans doute partagées par nombre de CPD. On constate que l'animation pédagogique et la formation des enseignantes représente en moyenne 35% du temps, et au regard du contexte (priorité maths-français), cela risque de ne pas s'arranger à court terme.

Alors que des rapports du MEN déplorent que les profs d'école n'assurent pas la totalité de l'horaire EPS (2h en moyenne au lieu des 3h officielles), la tendance n'est pas à l'amélioration.

Devant la faiblesse des formations proposées par le MEN de nombreux rapports prônent un plus grand partenariat avec les fédérations sportives, Génération 2024 va probablement accélérer le processus. Cependant, les rectorats qui vont devoir gérer « Paris 2024 et Génération 2024 », vont avoir grand besoin des CPD EPS. Ces JOP de 2014 sont une opportunité à saisir pour rappeler la nécessité de développer l'EPS, renforcer la continuité du cycle 3, conforter les liens USEP/UNSS, réfléchir au prolongement de l'EPS hors l'école...

En conséquence, c'est au MEN d'assumer sa responsabilité prioritaire. Cela suppose de réunir au moins 3 conditions : rétablir de la formation continue, recentrer les CPD sur des missions de formation EPS (ce qui suppose de recréer des postes de CPD pour que toutes les missions soient assurées), rétablir la spécialité EPS pour les CPC.

Cette enquête met en évidence quelques sujets que les CPD souhaiteraient aborder au séminaire des CPD<sup>2</sup> à Vichy en avril 2019 !

---

<sup>2</sup> Sur les 137 CPD de notre enquête, 108 CPD ont déclaré vouloir assister au séminaire national (mais seulement 90 places ont été proposées par le MEN).